

3REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 17

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 16 Juin 2021**

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal in extenso du Comité du 04 Septembre 2020 -**

Président ..... Monsieur Denis LOUIS-REGIS  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 16 Juin 2021, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du Procès-Verbal in extenso du Comité du 04 Septembre 2020**
2. **Présentation des Audits Socio-organisationnel et Financiers du SM/PNRM**  
Dossiers Finances
3. **Examen et vote du Compte Administratif 2020 pour le Budget Principal**
4. **Examen du Compte Administratif 2020 pour le Budget Annexe CFME**
5. **Compte de Gestion 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe de Formation**
6. **Affectation des résultats 2020**
7. **Cotisations des Membres pour l'exercice 2021**
8. **Attribution de la Subvention du COS/PNRM**  
Dossiers Ressources Humaines
9. **Tarif des vacations au Syndicat Mixte du PNRM**
10. **Création des Postes**
11. **Ponts 2021**  
Dossiers Economie durable
12. **Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de Porcs Noirs d'excellence**
13. **Présentation du Budget global du projet Café d'excellence 2021 à 2023**
14. **Convention avec la FREDON : suivi sanitaire et analyse des sols**
15. **Concours Villes et Villages Fleuris : adaptation au territoire de Martinique**  
Points informations
16. **Etat d'avancement ACI Fleurissement des Centres-bourg des communes de Martinique**
17. **Appel à projet : Projets Alimentaires Territoriaux - PAT**
18. **Installation du Laboratoire pour la valorisation des plantes médicinales : programme OSAIN**
19. **Mission des Mycologues en Martinique du 2 au 11 Juin 2021 : programme MYCONOVA**
20. **Protocole Télétravail Covid-19 au SM/PNRM**
21. **Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT -  
Messieurs D. LOUIS-REGIS - F. CATHERINE -

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A.BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE( Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J-L GUIZONNE (Grand-Rivière) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE( Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mr C. PALIN (Trinité) – L. OCCOLIER(Vauclin) -

**Pour les Communautés d'Agglomération**

→ **Membres Titulaires** : Mr J-F. BEAUNOL(CAESM) -

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr C. LARCHER et Mme J. BAZABAS à Mr D. LOUIS-REGIS - Mr J-C VARACAVOUDIN et Mme B. BARDOUX à Mr J-L GUIZONNE – Mr E. JULTAT à Mr R. BRITHMER -

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – M. PLANTIN – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA - R. MARTINE – C-A. MENCE – D. ZOBDA – F. LORDINOT -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) – Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) –

→ **Communautés d'agglomération** : Mr N. MONSTIN(CAP NORD) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

**Invitée** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité en date du 04 Septembre 2020 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 07 Juin 2021 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-Verbal in extenso du Comité du 04 Septembre 2020,

Le quorum étant atteint et le Président ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité du 04 Septembre 2020,

### **le Comité syndical**

#### **Article 1**

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal in extenso de la réunion du Comité en date du 04 Septembre 2020.

#### **Article 2**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 16 Juin 2021

Le Président,

**Denis LOUIS REGIS**





## PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 04 septembre 2020*

*Salle Emile Maurice – Hôtel de l'Assemblée  
Avenue des Caraïbes – 97200 Fort-de-France*

*L'An Deux Mil Vingt et le vendredi 04 septembre, à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel de Martinique se sont réunis salle Emile Maurice - Hôtel de l'Assemblée – Avenue des Caraïbes – 97200 Fort-de-France sur convocation du Président Denis LOUIS-REGIS.*

## SOMMAIRE

***Réunion du Comité syndical du vendredi 04 septembre 2020***  
*sous la présidence de Monsieur Denis LOUIS-REGIS*  
*Président du Parc Naturel de Martinique*

\*\*\*

Délégations du Comité syndical au Président	p. 5	Vote p.6
Délégations du Comité syndical au Bureau syndical	p. 10	Vote p. 11
Mise en place des commissions	p.11	Vote p. 26
Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances	p. 26	Vote p.29
Questions diverses		

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Denis LOUIS-REGIS, Président.*

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Nous avons le quorum, nous allons pouvoir commencer. Je vous remercie de votre présence pour notre premier Comité syndical. La semaine dernière, mercredi 26 août, nous avons procédé à l'élection du nouveau Président du Comité syndical du Parc Naturel de Martinique et également la mise en place du Bureau.

Je tiens à vous faire savoir – mais vous avez déjà l'information - que le Bureau s'est réuni pour traiter justement des points qui sont à l'ordre du jour de cette convocation comme cela avait été annoncé.

Je remercie également le personnel qui a accepté d'être présent. Comme cela avait été annoncé dans mon discours parce que ce n'était pas un discours de séduction, à chaque fois qu'il y aura un Comité syndical, à chaque fois qu'il y aura une réunion de Bureau, je souhaite que le personnel disponible soit présent. Même si ce ne sont pas

des DG mais le personnel qui est disponible et qui souhaite assister au Comité syndical qu'il le fasse sans aucune inquiétude.

Il nous faudra désigner un ou une Secrétaire de séance.

- **Monsieur Raphaël MARTINE est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance**

Monsieur Johan VILLERONCE, est-ce que tu peux procéder à l'appel ? Merci.

**M. le Directeur Général des Services** *procède à l'appel nominal des élus :*

Collège CTM :

M. ADENET Lucien	Il est là, il est sorti
M. BAURAS Christiane	Présente
Mme BERNABE Kora	Présente
M. BIROTA Belfort	Il était là aussi
M. BOUTRIN Louis	Présent
M. CATHERINE Félix	Présent
M. COUTURIER Gilbert	Absent
M. DULYS-PETIT Jenny	Présente
Mme LESDEMA Marie-Line	Présente
M. LORDINOT Fred	Présent
M. LOUIS-REGIS Denis	Présent
M. MARTINE Raphaël	Présent
M. MENCE Charles-André	Absent
Mme PLANTIN Maryse	Présente
Mme TOUL Marie-France	Présente
M. ZOBDA David	Absent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Absente
M. LARCHER Christian	Présent
M. ALAMELU Albert	Présent
M. AMABLE Christophe	Présent
M. MONSTIN Gérard	Présent
M. BIRON Alex	Présent
M. MONFORT Jean	Présent
M. DELEPINE Désir	Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent
M. DOMERGUE Joël	Présent
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. THABAR Jonathan	Absent
M. DOULIN David	Présent
M. THALMENSY Sylvain	Absent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent

M. MICHALON Max	Absent
M. GABRIEL Emile	Présent
M. BRITHMER Ronald	Présent
Mme SALIBER Karine	Présente
M. CHARLES Cyrille	Absent
M. GLONDU Georges	Présent
M. SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	Absent
M. DULYMOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	Présent
M. SAINT-CYR Christophe	Présent
M. ELISABETH Jimmy	Absent excusé -

Monsieur ELISABETH a donné procuration à Monsieur BEAUNOL mais Monsieur BEAUNOL n'est pas encore arrivé.

M. BAZABAS Jocelyne	Présente
M. JULTAT Éric	Présent
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARBOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Présent

Collège « Communautés d'agglomération » :

M. MONSTIN Norbert (CAP Nord)	Présent
M. BEAUNOL Jean-François (CAESM)	Absent

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>53</b>
<b><i>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance</i></b>	<b>39</b>
<b><i>Nombre de procurations à l'ouverture de la séance</i></b>	<b>00</b>

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Chers collègues, à l'ordre du jour, nous avons quatre points plus un point en questions diverses.

1. Délégations du Comité syndical au Président
2. Délégations du Comité syndical au Bureau syndical
3. Mise en place des commissions
4. Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances.



## 5. Questions diverses

Monsieur VILLERONCE, je vous laisser présenter les rapports.

### **DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT**

#### **M. le Directeur Général des Services expose à l'assemblée,**

*Sur la question des délégations du Comité syndical au Président, il y a un article du Code général des collectivités – je ne cite pas le numéro de l'article, vous l'avez sous les yeux - qui prévoit que le Président est l'organe exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.*

*Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et en l'absence ou l'empêchement de ces derniers ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation à d'autres membres du Bureau.*

*Il est le chef de service du Syndicat. Il représente le Syndicat en justice.*

*Pour accélérer les procédures de marchés publics, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une extension des possibilités de délégations de l'exécutif. Ainsi, le Président peut par délégation du Comité être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il doit alors rendre compte au Comité de l'exécution de cette délibération.*

*Pour la réalisation de ces opérations et la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel de Martinique, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir accorder délégation au Président pour les prises de décisions concernant les questions suivantes :*

- *Assurer l'exécution du Budget et du programme d'actions voté par le Comité syndical ;*
- *Fixer, réévaluer et ajuster les tarifs des droits d'entrée des sites, des manifestations et activités payantes du Parc Naturel de Martinique en complément des délibérations prises par le Comité et dans la limite de 150 € ;*
- *De procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture de risques de taux et de changes et passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 2 millions d'euros ;*
- *De réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros ;*
- *De prendre toute décision en lieu et place du Comité concernant la préparation pour la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et*

*accords-cadres sous le seuil des MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans le cadre des budgets et programmes votés.*

- *De décider la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas trois ans ;*
- *De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter des indemnités de sinistres y afférentes ;*
- *De décider de l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;*
- *D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;*
- *De créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;*
- *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat, dans la limite de 3 000 € ;*
- *D'autoriser au nom du Syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;*
- *De prendre toute décision concernant l'attribution de subventions d'un montant maximum de 1 500 € ;*
- *D'autoriser la mise en mission et le déplacement des élus pour la représentation du Parc dans les salons, congrès, réunions, missions d'expérimentation et études.*

*En application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales, en cas d'absence prolongée, réelle et effective, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un vice-Président dans l'ordre des nominations.*

*Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des décisions qu'il aura prise en application de cette délégation de pouvoir.*

*Président, ce dossier a été présenté en Bureau. Il a été amendé par le Bureau. Il est donc soumis à l'approbation du Comité syndical.*

***Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur l'approbation des délégations de compétences sus-énumérées et l'autorisation donnée au Président à mettre en œuvre les modalités pratiques de cette décision.***

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci Monsieur VILLERONCE de l'avoir souligné, ce dossier a été amendé en Bureau et nous avons tenu compte des propositions, des amendements qui ont été faits.

Je sou mets ce rapport à votre appréciation.  
Est-ce qu'il y a des remarques ? *(Il n'y en a pas)*

**Qui est contre ? Zéro (0)**



**Qui s'abstient ? UN (1)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

Nous allons passer à la question 1.2.

**M. le Directeur Général des Services**

Les questions 1.2 à 1.4 concernent toujours les délégations données par le Comité au Président, mais elles concernent les ressources humaines.

**1.2 – Délibération de principe sur le recrutement d'emplois saisonniers et d'agents remplaçant des emplois permanents**

**M. le Directeur Général des Services expose à l'assemblée,**

*Cette délibération de principe permet à l'autorité de recruter des agents occasionnels pour la durée de son mandat.*

*Pour les besoins des services, il peut y avoir besoin de justifier l'urgence du recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément aux articles 3.1 et 3.2 de la loi du 26 janvier 1984. Article 3.1 pour une durée maximum de 12 mois et 3.2 pour une durée maximum de 6 mois.*

*L'autorité territoriale peut, d'autre part, procéder au remplacement des agents permanents ou contractuels, rémunérés par l'article 3.1 de la loi du 26 janvier. Ces cas sont extrêmement précis. Il s'agit de remplacer des agents à temps partiel, en congé annuel, en congé de maladie, en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou présence parentale, en cas de solidarité familiale, des agents qui accomplissent leur service civil ou national, le rappel ou le maintien sous les drapeaux, les agents qui participent à des activités dans le cadre de la réserve opérationnelle de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de toute autre congé régulièrement octroyé pour les non-titulaires.*

*Dans tous ces cas, ces recrutements ne sont pas soumis à vacance de poste. Le niveau de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature de la fonction exercée et du profil des candidats retenus en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.*

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

**Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président :**

- **de recruter durant la durée de son mandat des plein-emplois occasionnels ;**
- **d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants ;**

- **de mettre en œuvre et à signer tout document ou affaire s'y rapportant.**

Monsieur BRITHMER a demandé la parole.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Président, je suggère que l'on rajoute aux délégations du Président, toujours sur la loi de 1984, le 3 II. Cela concerne les chargés de mission au sens large.

**M. le Directeur Général des Services**

C'est noté.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, je sou mets à votre appréciation avec la proposition faite par Monsieur BRITHMER.

**Qui est contre ?** *Zéro (0)*

**Qui s'abstient ?** *UN (1)*

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

**M. le Directeur Général des Services**

La question 1.3 concerne toujours le personnel mais cette fois-ci, concernant les contrats d'apprentissage. Je vous épargne les visas, Président, si tu es d'accord.

**1.3 – Contrats d'apprentissage**

**M. le Directeur Général des Services** *expose à l'assemblée,*

*On rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'accueillir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou administration.*

*Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.*

*Le dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.*

*Sous réserve de l'avis du CT, il revient au Comité syndical de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage.*

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

**Il vous est demandé, chers collègues, de vous prononcer sur l'autorisation donnée au Président :**

- **pour recruter sous contrat d'apprentissage dans les limites budgétaires ;**
- **d'inscrire les crédits budgétaires correspondants ;**
- **de mettre en œuvre et signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis.**

**Qui est contre ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? UN (1)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

#### **M. le Directeur Général des Services**

Le dernier cas concernant les délégations du Comité au Président. Il s'agit cette fois de la gratification des stagiaires.

#### **1.4 – Gratification des stagiaires**

#### **M. le Directeur Général des Services expose à l'assemblée,**

*On vise la loi 2014-788 du 10 juillet 2014 qui permet d'améliorer l'encadrement des stages et le statut des stagiaires et le décret qui s'y rapporte qui vise l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et les stages.*

*Ces dispositifs mettent en place une gratification allouée aux stagiaires dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire quel que soit l'organisme d'accueil.*

*La gratification concerne les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves de l'enseignement secondaire qui effectuent un stage ou une formation en milieu professionnel. Elle est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de la période de stage ou de formation en milieu professionnel mais elle ne peut excéder six mois.*

*Le montant de la gratification est calculé sur le nombre d'heures de présence effective du stagiaire et le montant horaire minimal de la gratification est fixé tous les ans selon un pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale.*

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

**Il vous est demandé de vous prononcer sur l'autorisation donnée au Président à verser une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein du PNRM, considérant que le stage de plus de deux mois apporte une réelle valeur ajoutée aux services.**

**Qui est contre ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? UN (1)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

Maintenant, nous allons passer à la question 2 qui concerne la délégation du Comité syndical au Bureau.

## **DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL**

**M. le Directeur Général des Services** expose à l'assemblée,

*L'article L.5211-10 du CGCT prévoit que le Bureau du Syndicat est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.*

*Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité et lors de chaque réunion du Comité, le président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité.*

*Dans un souci d'efficacité et de réactivité de l'administration, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir accorder délégation à l'ensemble du Bureau pour les prises de décision concernant les questions suivantes :*

- *Arrêter et modifier l'affectation des meubles et immeubles du Syndicat ou des meubles et immeubles mis à disposition et utilisés par les services du Syndicat ;*
- *De prendre toute décision concernant la prise à bail, l'acquisition de biens immobiliers ainsi que la transaction de prix dans la limite des crédits prévus au budget ;*
- *De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;*
- *De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
- *D'accepter les dons et legs qui ne sont évidemment grevés ni de conditions, ni de charges ;*
- *De fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (service des Domaines), le montant des offres du Parc Naturel de Martinique ;*
- *De répartir les subventions votées au Budget ;*
- *De prendre toute décision concernant la passation, l'exécution de conventions lorsque les crédits sont votés au budget ;*
- *De prendre toute décision concernant l'attribution de subventions d'un montant maximum de 15 000 € ;*

- De décider de la création des emplois dans la limite des crédits prévus au budget.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur :

- l'approbation des délégations de compétences sus-énumérées ;
- l'autorisation donnée au Président à mettre en œuvre les modalités pratiques de cette décision.

Qui est contre ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? UN (1)

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

Nous allons passer à la question n°3 qui concerne la mise en place des commissions.

## **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS**

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Vous avez tous reçu la liste des commissions.

J'espère, en tout cas, c'est ce qui avait été demandé lors de notre premier Comité syndical, que vous vous êtes reconnus à travers un certain nombre de commissions et que vous allez choisir celles qui correspondent à vos attentes, en tout cas, celles dans lesquelles vous souhaitez travailler.

Je laisse Monsieur VILLERONCE faire les présentations mais Monsieur BRITHMER demande la parole.

**M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)**

Juste une question, Président. Tu suggères combien de personnes par commission ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il est prévu 8 personnes.

**M. le Directeur Général des Services**

Je vais simplement vous présenter les différentes commissions que le Président vous propose.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**



Juste une précision. Il ne s'agit pas de dire qui sera président ou présidente. Il s'agit d'adhérer à une commission. Ces commissions vont se réunir et elles vont désigner leur président ou présidente.

### M. le Directeur Général des Services

Les commissions proposées :

- **Commission « Préservation et valorisation de la biodiversité et transition écologique »** dont le rôle consiste à émettre des avis sur la gestion des espaces naturels protégés, la biodiversité et l'aménagement du territoire.
- **Commission « Patrimoine mondial »**. Il s'agit pour cette commission d'assurer l'intégrité et la fongibilité du territoire Parc avec le bien Patrimoine mondial. C'est le bien qui va être présenté à l'UNESCO. Elle veillera à vérifier l'interopérabilité des missions du Parc Naturel de Martinique avec le plan de gestion du bien et d'assurer le suivi et participations aux instances de gestion qui ont déjà été mises en place, c'est-à-dire la Conférence territoriale, le Comité de gestion et les différentes commissions sectorielles.

Proposition de composition : 8 membres y compris le Président. Quand on enlève le Président, il y aura 7 membres à désigner qui seraient issus de la précédente commission, la commission « Préservation et valorisation de la biodiversité » pour 3 membres plus 3 membres et une personne qualifiée sur proposition du Parc Naturel de Martinique.

- **Une commission « Equipements, Travaux et sites »** : le rôle de cette commission est d'analyser les projets et de les soumettre au Comité syndical suivant deux aspects en lien avec la gestion des sites. Il s'agit d'une part des projets liés à l'amélioration de l'attractivité des sites. Il s'agit de l'amélioration de l'offre et des équipements actuels plus la proposition de nouveaux produits, de proposer de nouveaux sites en lien avec les orientations et objectifs du Parc. Il s'agit de création d'équipements favorisant la réappropriation du patrimoine naturel et culturel, le développement du tourisme vert, etc.
- **Une commission « Formation, insertion et éducation à l'environnement »**. Son objectif est de proposer, valider, lancer et suivre les projets de formation continue qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable. On peut citer des ACI, des formations à la carte dans le domaine de l'environnement. Cette commission aura aussi pour mission d'assurer la mise en place de l'institut de formation aux métiers de l'eau et de l'environnement et de superviser son fonctionnement. Elle propose et valide le programme d'éducation à l'environnement à l'adresse des scolaires et elle analyse les différents projets de convention qui seraient mis en place avec les différents partenaires ou prestataires dans ces différents domaines.
- **Une commission « Croissance verte et développement des filières d'excellence »** : elle aura pour mission d'impulser des dynamiques de développement agricole raisonné, le développement de filières patrimoniales

d'excellence pour un rayonnement local, national et international comme notamment le mouton, le porc, le café, le cacao, la vanille, le miel, les plantes médicinales et les champignons, entre autres. Ce sont juste des exemples.

- **Une commission « Animation du territoire ».** Il s'agira pour cette commission d'élaborer des projets d'animation et d'événements de valorisation et de découverte des patrimoines naturels et culturels sur l'ensemble de notre territoire.
- **Une commission « Tourisme et patrimoine culturel »** qui a pour objectif de développer des projets touristiques et de s'assurer de la valorisation du patrimoine culturel de la Martinique tant auprès de nos partenaires historiques que d'autres qu'il faudra rechercher pour mise en œuvre.
- **Une commission « Finances »** qui a pour rôle, comme toutes les commissions Finances, de superviser l'élaboration des documents budgétaires. Il s'agit des OB (orientations budgétaires), les Budgets Principal et annexes, le Compte administratif, etc. et d'analyser leur suivi, planification, exécution.
- **Une commission « Ressources humaines et dialogue social »** qui aura notamment pour rôle de se prononcer sur la formation et l'évolution de la carrière des agents avec un axe particulier porté sur le dialogue social.
- **Une commission d'appel d'offres (CAO) :** c'est la seule commission souveraine d'une collectivité qui est règlementée par le CGCT. Elle est composée du Président ou de son représentant et de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants sur la base d'une élection proportionnelle au plus fort reste.
- **Un Comité Technique (CT) :** les mauvaises habitudes sont dures à perdre. Le comité paritaire n'existe plus. Un Comité Technique qui comprend trois élus titulaires et trois suppléants.
- **Un Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** qui comprend lui aussi trois titulaires et trois suppléants.

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci. Collègues, il vous appartient de vous proposer sur les commissions. Concernant la commission « Préservation et valorisation de la biodiversité et Transition écologique », quels sont les collègues qui souhaitent y adhérer ? Il y en a 8 et nous en avons besoin de 8 par commission. Vous allez vous présenter. On va commencer par le collègue LARCHER.

**M. Christian LARCHER** (*Commune des Anses d'Arlet*)  
Christian LARCHER pour la Ville des Anses d'Arlet.

**M. David DOULIN** (*Commune du Lamentin*)  
David DOULIN. Lamentin.

**M. Désir DELEPINE** (*Commune de Ducos*)  
Désir DELEPINE. Ducos.

**M. Christophe AMABLE** (*Commune de Bellefontaine*)  
AMABLE Christophe. Bellefontaine.

**M. Alex BIRON** (*Commune de Case-Pilote*)  
Alex BIRON. Case-Pilote.

**M. Christian PALIN** (*Commune de Trinité*)  
Christian PALIN. Trinité.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)  
Emile GABRIEL. Le Marin.

**M. Jean-Luc GUIZONNE** (*Commune de Grand-Rivière*)  
GUIZONNE Jean-Luc. Grand-Rivière. Merci.

**Commission « Préservation et valorisation de la biodiversité et Transition écologique »**

- M. Christian LARCHER
- M. David DOULIN
- M. Désir DELEPINE
- M. Christophe AMABLE
- M. Alex BIRON
- M. Christian PALIN
- M. Emile GABRIEL
- M. Jean-Luc GUIZONNE

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci collègues. Nous allons passer à la deuxième commission qui est la commission « Patrimoine mondial ». Concernant cette commission, vous avez vu qu'il est porté qu'il y a trois membres plus une personne qualifiée sur proposition du Président. Ce n'est pas imposé.

On va d'abord procéder à ces trois propositions, d'ailleurs j'en ai deux et je laisse une autre personne s'identifier. Je proposerais Marie-Line LESDEMA et Kora BERNABE si elle est d'accord et une troisième personne. C'est pour jouer l'ouverture.

Est-ce qu'il y a une troisième personne qui voudrait participer ? Gérard MONSTIN. En sachant que les trois autres membres sont issus, vous avez bien lu, de la commission Préservation et Valorisation de la biodiversité et Transition écologique. Parmi les 8 personnes qui se sont désignées dans la commission précédente, il y en a trois qui devront participer à cette commission.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

On se désigne tout de suite ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Oui, on peut se désigner.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Emile GABRIEL. Le Marin.

**M. David DOULIN** (*Commune du Lamentin*)

David DOULIN.

**M. Christian LARCHER** (*Commune des Anses d'Arlet*)

Christian LARCHER.

**Commission « Patrimoine mondial »**

- Mme Marie-Line LESDEMA
- Mme Kora BERNABE
- M. Gérard MONSTIN
- M. Emile GABRIEL
- M. David DOULIN
- M. Christian LARCHER

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Très bien. Merci collègues.

Nous passons à la commission suivante. La commission « Equipements, Travaux et Sites ». Marie-France TOUL, CTM. La personne qualifiée n'est pas encore proposée. Éric JULIAT pour Schœlcher. Norbert MONSTIN.

**Mme Jocelyne BAZABAS** (*Commune de Sainte-Marie*)

Jocelyne BAZABAS. Sainte-Marie.

**M. Christian PALIN** (*Commune de Trinité*)

Christian PALIN. Trinité.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il en manque trois, collègues.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Il y a un nombre de commissions maximum dans lesquelles on peut s'inscrire ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Non, pas du tout.

Monsieur BRITHMER. Maryse PLANTIN.

**M. Alex BIRON** (*Commune de Case-Pilote*)  
Alex BIRON.

**Commission « Equipements, Travaux et Sites »**

- Mme Marie-France TOUL
- M. Éric JULTAT
- M. Norbert MONSTIN
- Mme Jocelyne BAZABAS
- M. Christian PALIN
- M. Ronald BRITHMER
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Alex BIRON

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**  
Merci collègues.

**Monsieur (39 :25)**

Président, une toute petite question. Pour faire le choix du nombre de commissions, est-ce que l'on peut avoir une idée du rythme auquel se réunissent les commissions ? Le temps que cela représente en termes d'implication, de présence pour être plus à l'aise, peut-être ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Déjà très rapidement, il va falloir que vos commissions puissent se réunir afin de désigner le président et que, dans la foulée, vous preniez l'attache des services concernés pour savoir ce qui est en cours et que vous puissiez faire un certain nombre de propositions. Ce sera à vous de décider de la fréquence de vos rencontres, de vos réunions et de l'urgence aussi d'un certain nombre de choses que nous allons vous demander.

On poursuit avec la commission « Formation, Insertion et Education à l'environnement ». Je constate que c'est une commission qui interpelle beaucoup. Il y a 8 doigts levés. Monsieur OCCOLIER du Vauclin. Madame Jenny DULYS-PETIT du Morne-Rouge. Madame Marie-Line LESDEMA de la CTM. Monsieur LARCHER Christian des Anses d'Arlet. Monsieur MONFORT du Diamant. Monsieur PALIN de Trinité.

**M. Karine SALIBER** (*Commune du Morne Vert*)  
Karine SALIBER. Morne-Vert.

**M. Gérard MONSTIN** (*Commune du Carbet*)  
Gérard MONSTIN. Carbet.

**Commission « Formation, Insertion et Education à l'environnement »**

- M. Ludovic OCCOLIER



- Mme Jenny DULYS-PETIT
- Mme Marie-Line LESDEMA
- M. Christian LARCHER
- M. Jean MONFORT
- M. Christian PALIN
- Mme Karine SALIBER
- M. Gérard MONSTIN

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci collègues. Nous allons passer à la commission « Croissance Verte et Développement des filières d'excellence ». Laissez vos doigts levés. Il y a 12 délégués qui sont intéressés. Il y a 8 délégués de prévus par commission. J'ai vu des doigts levés alors que vous êtes déjà dans d'autres commissions.

Ce que je vous propose, c'est que vous puissiez laisser la place aux autres mais ceci n'empêche pas qu'il puisse y avoir des commissions conjointes. Dans certains cas, on sera certainement amené à travailler ensemble. Pour l'instant, je vais demander à ceux et celles qui ne se sont pas encore positionnés.

Vous avez bien vu l'intitulé de la commission. J'aurais aimé que ceux et celles qui sont directement concernés par l'activité de cette commission puissent se faire connaître. On reprend : quels sont les délégués intéressés ? Il y a 11 mains levées. Il n'y a pas de consigne qui impose les 8 si effectivement vous êtes intéressés. Mais j'espère que les 11 seront présents et vont travailler dans cette commission parce que nous avons un challenge devant nous. J'ai identifié quelques personnes que je connais, qui sont très actifs dans ce secteur. Je compte sur vous également. Il y a Monsieur ADENET, CTM.

### **M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Si tu m'autorises à faire une intervention concernant cette commission. Je voulais juste faire une observation entre l'intitulé de la commission du point de vue purement sémantique et le descriptif qui est fait subséquent. C'est pour cela qu'il serait souhaitable ou bon, si tu l'autorises, que l'on apporte une petite modification dans l'intitulé qui est bien mais qui renvoie à un concept de croissance économique alors que l'on parle d'agriculture. Si on pouvait faire apparaître le mot « agriculture » dans l'intitulé.

J'ai une proposition - cela permettrait, si tu es d'accord, au Comité syndical soit peut-être de le valider ou de se mettre d'accord là-dessus – c'est reprendre ce qu'il y a dans le descriptif pour qu'il colle à l'intitulé.

Je proposerais « agriculture durable et valorisation des spéculations de niches » ou si tu préfères, mieux encore, proposer que la commission fasse la proposition mais si

elle le fait, est-ce qu'il ne faudrait pas revenir en Comité syndical pour le valider ?  
C'était une manière de gagner du temps.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Que l'on revienne en Comité syndical pour valider la commission ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Si les membres de la commission proposaient de la renommer ou d'ajuster la dénomination de la commission.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Nous en avons discuté en réunion de Bureau. Cela a été acté. En plus, l'agriculture fait partie du développement économique.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

D'accord.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Je disais qu'il y a Monsieur ADENET, collègue CTM. Madame BERNABE Kora, collègue CTM. Monsieur MONFORT, commune du Diamant.

**M. Jean-Charles VARACAVOUDIN** (*Commune de Macouba*)

Jean-Charles VARACAVOUDIN. Macouba.

**M. Désir DELEPINE** (*Commune de Ducos*)

Désir DELEPINE. Ducos.

**M. Joël DOMERGUE** (*Commune du François*)

Joël DOMERGUE. François.

**M. Christophe SAINT-CYR** (*Commune de Sainte-Anne*)

Christophe SAINT-CYR. Sainte-Anne.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Belfort BIROTA. Collège CTM.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Robert DULYMBOIS. Collège commune.

**Mme Marie-Annick APOCALE** (*Commune du Saint-Esprit*)

APOCALE Marie-Annick. Saint-Esprit.

**M. Christophe AMABLE** (*Commune de Bellefontaine*)

AMABLE Christophe. Bellefontaine.

**M. Jean-Luc GUIZONNE** (*Commune de Grand-Rivière*)

GUIZONNE Jean-Luc. Grand-Rivière.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègue MARTINE.

**Commission « Croissance Verte et Développement des filières d'excellence »**

- M. Lucien ADENET
- Mme Kora BERNABE
- M. Jean MONFORT
- M. Jean-Charles VARACAVOUDIN
- M. Désir DELEPINE
- M. Joël DOMERGUE
- M. Christophe SAINT-CYR
- M. Belfort BIROTA
- M. Robert DULYMBOIS
- Mme Marie-Annick APOCALE
- M. Christophe AMABLE
- M. Jean-Luc GUIZONNE
- M. Raphaël MARTINE

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Nous passons à la commission n°6 « Animation du territoire ».  
Je vous laisse vous présenter.

**M. Gérard MONSTIN** (*Commune du Carbet*)

Gérard MONSTIN. Carbet.

**Mme Maryse PLANTIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Maryse PLANTIN.

**M. Jean-Charles VARACAVOUDIN** (*Commune de Macouba*)

Jean-Charles VARACAVOUDIN.

**M. Mickaël GOBALSAMY** (*Commune de Saint-Pierre*)

Mickaël GOBALSAMY. Saint-Pierre.

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fond Saint-Denis*)

Etienne JEAN-BAPTISTE. Fond Saint-Denis.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Marie-France TOUL et Raphaël MARTINE. CTM.

**M. Albert ALAMELU** (*Commune de Basse-Pointe*)

ALAMELU Albert. Basse-Pointe.

**Commission « Animation du territoire »**

- M. Gérard MONSTIN
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Jean-Charles VARACAVOUDIN
- M. Mickaël GOBALSAMY
- M. Etienne JEAN-BAPTISTE
- Mme Marie-France TOUL
- M. Raphaël MARTINE
- M. Albert ALAMELU

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci collègues.

La 7<sup>ème</sup> commission « Tourisme et Patrimoine culturel ».

On va commencer sur ma gauche. Madame.

**Mme Bénédicte BARDOUX** (*Commune des Trois-Ilets*)

BARDOUX Bénédicte. Trois-Ilets.

**M. Albert ALAMELU** (*Commune de Basse-Pointe*)

Albert ALAMELU. Commune de Basse-Pointe.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Belfort BIROTA, CTM.

**Mme Marie-Annick APOCALE** (*Commune du Saint-Esprit*)

APOCALE Marie-Annick. Saint-Esprit.

**Mme Maryse PLANTIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Maryse PLANTIN. CTM.

**M. Jean-Luc GUIZONNE** (*Commune de Grand-Rivière*)

GUIZONNE Jean-Luc. Grand-Rivière.

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fond Saint-Denis*)

Etienne JEAN-BAPTISTE, Fond Saint-Denis.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Emile GABRIEL, le Marin.

**M. Mickaël GOBALSAMY** (*Commune de Saint-Pierre*)

Mickaël GOBALSAMY. Saint-Pierre.

**M. Éric JULTAT** (*Commune de Schœlcher*)

Éric JULTAT. Schœlcher.

**Commission « Tourisme et Patrimoine culturel »**

- Mme Bénédicte BARDOUX
- M. Albert ALAMELU
- M. Belfort BIROTA
- Mme Marie-Annick APOCALE
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Jean-Luc GUIZONNE
- M. Etienne JEAN-BAPTISTE
- M. Emile GABRIEL
- M. Mickaël GOBALSAMY
- M. Éric JULTAT

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci collègues.

Nous passons à la commission n°8 qui est la commission « Finances ».

Je suis membre de cette commission mais je vous invite à vous proposer également.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Marie-Line LESDEMA. CTM.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne-Rouge*)

Ronald BIRTHMER. Commune.

**M. Jean MONFORT** (*Commune du Diamant*)

Jean MONFORT. Commune.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

LORDINOT Fred. CTM.

**M. Christophe SAINT-CYR** (*Commune de Saint-Anne*)

SAINT-CYR. Commune

**M. Joël DOMERGUE** (*Commune du François*)

DOMERGUE Joël. Commune.

**M. Georges GLONDU** (*Commune de Rivière-Pilote*)

Georges GLONDU. Commune.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Robert DULYMBOIS. Commune.

**Commission « Finances »**

- M. Denis LOUIS-REGIS



- Mme Marie-Line LESDEMA
- M. Ronald BRITHMER
- M. Jean MONFORT
- M. Fred LORDINOT
- M. Christophe SAINT-CYR
- M. Joël DOMERGUE
- M. Georges GLONDU
- M. Robert DULYMBOIS

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Très bien. Merci collègues.

Nous passons à la commission n°9 « Ressources humaines et Dialogue social ».

**Mme Maryse PLANTIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Maryse PLANTIN. CTM.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Marie-Line LESDEMA. CTM.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Félix CATHERINE. CTM.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne-Rouge*)

Ronald BIRTHMER. Commune.

**M. Jean MONFORT** (*Commune du Diamant*)

Jean MONFORT. Commune.

**Mme Christiane BAURAS** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Christiane BAURAS. CTM.

**Mme Karine SALIBER** (*Commune du Morne Vert*)

Karine SALIBER. Commune.

**Mme Jocelyne BAZABAS** (*Commune de Sainte-Marie*)

Jocelyne BAZABAS. Commune.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Marie-France TOUL, CTM.

**Commission « Ressources humaines et Dialogue social »**

- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Marie-Line LESDEMA
- M. Félix CATHERINE
- M. Ronald BRITHMER

- M. Jean MONFORT
- Mme Christiane BAURAS
- Mme Karine SALIBER
- Mme Jocelyne BAZABAS
- Mme Marie-France TOUL

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Très bien. Merci collègues.

Concernant la CAO. Je suis membre de la CAO. Je rappelle qu'elle est composée du Président ou son représentant et de 5 élus titulaires et 5 élus suppléants.

Monsieur VILLERONCE va vous faire une proposition afin qu'il y ait une bonne représentation de notre assemblée.

### **M. le Directeur Général des Services**

Deux propositions ont été faites et vues par le Bureau concernant la représentativité de la commission. La différence tient à la représentativité. Il y a deux possibilités : soit une représentativité par voix. Comme vous le savez, les membres de la CTM, les membres des communes et les membres des EPCI ont des valeurs de voix différentes. Si on applique ce principe, je vous passe les calculs mathématiques, la CTM représenterait 78,4%, etc. Quand on applique sur les possibilités dans la CAO, cela ramènerait à 4 représentants de la CTM, un représentant des communes, aucun représentant des EPCI parmi les titulaires. Si on compte titulaires plus suppléants, cela amènera à 8 membres pour la CTM (4+4), 2 membres pour les communes (1+1) et toujours aucun membre pour les EPCI.

Deuxième possibilité, représentativité en nombre d'élus. A ce moment-là, un élu : une voix, ce qui nous amènerait dans ce cas à 2 titulaires pour la CTM, 3 pour les communes, aucun pour les EPCI. Mais si on rajoute titulaires plus suppléants, on aurait 3 membres pour la CTM (2+1), 6 pour les communes (3+3) et apparaîtrait un membre suppléant pour les EPCI. Etant entendu que nous sommes sur les 10 membres de la commission auxquels s'ajoute le Président qui en fait partie d'office.

Voilà Président.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Ce que je vous propose c'est que l'on puisse présenter carrément une liste. C'est ce que l'on avait décidé en réunion de Bureau. Pour que cela se fasse en toute transparence, je vous propose une suspension de séance afin que l'on puisse en discuter. Une suspension de cinq minutes. Je pense que ce sera raisonnable. Il y a une petite collation dans le couloir qui est servie.

Une suspension de cinq minutes.

*(La séance est suspendue à 15h30)*

\*\*\*\*\*

*(Reprise de la séance à 15h35)*

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Nous vous faisons une proposition de liste.

Membres titulaires :

- M. Denis LOUIS-REGIS
- Mme Marie-Line LESDEMA
- Mme Marie-France TOUL
- M. Gérard MONSTIN
- M. Jean-François BEAUNOL

Membres suppléants :

- M. Robert DULYMBOIS
- M. Ronald BRITHMER
- M. Albert ALAMELU
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Raphaël MARTINE

**Qui est contre cette proposition ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? DEUX (2) abstentions**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS DEUX (2) ABSTENTIONS**

**Commission d'appel d'offres (CAO)**

Membres titulaires :

- M. Denis LOUIS-REGIS
- Mme Marie-Line LESDEMA
- Mme Marie-France TOUL
- M. Gérard MONSTIN
- M. Jean-François BEAUNOL

Membres suppléants :

- M. Robert DULYMBOIS
- M. Ronald BRITHMER
- M. Albert ALAMELU
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Raphaël MARTINE

Merci collègues.

Une fois que Monsieur VILLERONCE sera prêt, nous allons passer à la question 4 qui concerne la désignation des représentants du Parc auprès des différentes instances.

### **Assemblée**

On n'a pas voté le CT et CHSCT.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Oui, effectivement. Merci.

Nous avons le Comité Technique.

### **M. le Directeur Général des Services**

Le Comité technique : 3 titulaires, 3 suppléants et le CHSCT : 3 titulaires, 3 suppléants.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il y a eu trois propositions pour le CT : Madame TOUL, Monsieur CATHERINE et Monsieur GLONDU. Ce sont les titulaires.

Il faut trois suppléants maintenant : Monsieur BRITHMER, Monsieur MONFORT et Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN.

### **Comité Technique (CT)**

#### Membres titulaires :

- Mme Marie-France TOUL
- M. Félix CATHERINE
- M. Georges GLONDU

#### Membres suppléants :

- M. Ronald BRITHMER
- M. Jean MONFORT
- M. Jean-Charles VARACAVOUDIN

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Pour le CHSCT, il y avait en titulaires : Madame LESDEMA, Monsieur CATHERINE et Madame PLANTIN.

Il nous faut trois suppléants également. Monsieur DULYMBOIS, Monsieur PALIN et Madame TOUL.

### **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

#### Membres titulaires :

- Mme Marie-Line LESDEMA
- M. Félix CATHERINE
- Mme Maryse PLANTIN

Membres suppléants :

- M. Robert DULYMBOIS
- M. Christian PALIN
- Mme Marie-France TOUL

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Merci collègues.

Maintenant, nous allons passer à la question n°4 qui concerne la désignation des représentants du Parc auprès des différentes instances.

Monsieur VILLERONCE, vous pouvez donner la liste des organismes.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PARC AUPRÈS DES DIFFÉRENTES INSTANCES**

**M. le Directeur Général des Services** *expose à l'assemblée,*

Président, j'ai oublié de te dire que la liste des organismes est forcément appelée à évoluer en cours d'année puisque des organismes peuvent nous demander de désigner des représentants. Cette liste est à jour à la date d'aujourd'hui mais pas forcément exhaustive :

- AMATER (Association martiniquaise du tourisme en espace rural)
- Comité de la randonnée pédestre
- Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECEM)...

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Nous n'avons pas entériné...

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Oui, tout à fait. Merci Madame LESDEMA.

C'est pour cela que tu es ma vice-Présidente. Effectivement, à juste titre, Madame LESDEMA me rappelle que nous n'avons pas voté la proposition de désignation pour le CT et le CHSCT.

Monsieur VILLERONCE, peux-tu donner à nouveau la liste des membres du CT.

**M. le Directeur Général des Services**

Pour le Comité Technique (CT) :

Membres titulaires :

- Mme Marie-France TOUL
- M. Félix CATHERINE
- M. Georges GLONDU



Membres suppléants :

- M. Ronald BRITHMER
- M. Jean MONFORT
- M. Jean-Charles VARACAVOUDIN

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, on passe au vote.

**Qui est contre ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents**

**M. le Directeur Général des Services**

Pour le CHSCT :

Membres titulaires :

- Mme Marie-Line LESDEMA
- M. Félix CATHERINE
- Mme Maryse PLANTIN

Membres suppléants :

- M. Robert DULYMBOIS
- M. Christian PALIN
- Mme Marie-France TOUL

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

**Qui est contre ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents**

**M. le Directeur Général des Services**

Je reviens à la liste des représentations.

Je la reprends depuis le début :

- AMATER (Association martiniquaise du tourisme en espace rural)
- Comité de la randonnée pédestre de la Martinique (CRPM)
- Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECEM)
- Comité départemental d'orientation de l'agriculture (CDOA)
- Initiative française pour les récifs coralliens
- Programmes LEADER PLUS qui sont menés avec les communautés d'agglomération (CAESM, CAP Nord et CACEM)
- Conservatoire botanique

- Carbet des Sciences
- Réserves naturelles de France
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Comités consultatifs de la Réserve naturelle de la Caravelle (RNC) et de la Réserve naturelle des Ilets de Sainte-Anne (RNISA)
- Comité consultatif de la Réserve marine du Prêcheur
- Observatoire martiniquais de la biodiversité
- ADUAM
- Conseil de gestion de l'AGOA (sanctuaire marin)
- Parc naturel marin
- Comité de l'eau et de la biodiversité
- Association des Amis du Parc
- Comité des œuvres sociales du Parc

Il faudrait un représentant et un suppléant pour chacun des organismes, sauf pour l'Association des Amis du Parc où le Président est directement représenté, soit toi ou ton représentant, plus un élu de l'assemblée.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, nous allons passer aux propositions. Monsieur VILLERONCE a bien précisé qu'il fallait un titulaire et un suppléant.

Concernant le CESECEM, c'est ma proposition. Je vous propose Monsieur MARTINE et Madame BARDOUX Bénédicte des Trois-Ilets en suppléante.

**M. Félix CATHERINE**

Président, Raphaël MARTINE ne peut pas y être, il est élu à la CTM.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

On peut vérifier mais il me semble qu'il peut.

*(Brouhaha)*

**M. Fred LORDINOT**

Ce n'est ni possible, ni souhaitable non plus.

**M. Félix CATHERINE**

Le mandat n'est pas cumulable, Président.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Comme Monsieur MARTINE ne peut pas y être, selon ce que vous dites, mais il faudrait vérifier. Pour plus de transparence aussi, il serait souhaitable qu'il ne soit pas membre d'après ce que vous dites.

Est-ce qu'il y a d'autres délégués qui souhaiteraient...  
Monsieur OCCOLIER.

**M. le Directeur Général des Services**

Il s'agit du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation. C'est un comité consultatif.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il y a trois propositions : Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur OCCOLIER et Madame BARDOUX. On est obligé de faire un vote.

*(Brouhaha)*

On le fait à main levée.

Monsieur OCCOLIER c'est le Vauclin, Madame BARDOUX, c'est Trois-Ilets et Monsieur JEAN-BAPTISTE c'est Fond Saint-Denis.

A la demande de Monsieur CATHERINE, le Doyen, mettez-vous debout que l'on puisse vous identifier.

*(Madame BARDOUX, Monsieur OCCOLIER et Monsieur JEAN-BAPTISTE se lèvent)*

Monsieur VILLERONCE, rappelle ce qu'est le CESECEM et sur quoi il se prononce.

**M. le Directeur Général des Services**

C'est le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation. C'est la fusion du CCEE et du CESR, si mes souvenirs sont exacts. Ils donnent leur avis sur certains textes de loi, les budgets de la CTM pour ce qui concerne la CTM et de façon plus globale sur les domaines que je viens d'indiquer c'est-à-dire le domaine économique, social, environnemental, le domaine de la culture et de l'éducation. En général, sont membres des personnes de la société civile, des syndicats, des associations.

**M. Robert DULYMOIS** *(commune du Robert)*

C'est un organisme extrêmement intéressant. De droit, ils donnent leur avis sur tous les documents d'aménagement et de programmation (SCoT, SAR, PADDMA, etc.). C'est extrêmement important et Président, il faut ajouter, je me permets de le dire, les personnes sont nommées ès-qualités.

**M. le Directeur Général des Services**

Pas pour nous. En général c'est le Préfet qui procède aux nominations ès qualités. Nous, nous désignons nos représentants comme le Président l'a indiqué.

**M. Robert DULYMOIS** *(commune du Robert)*

Monsieur le Directeur Général, quand je dis que les personnes sont nommées ès qualités, je veux dire « ès qualités » quand ils sont dans la structure. Je n'ai pas dit qu'ici, il faut que l'on nomme...

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Nous allons passer au vote.

**Qui est pour la désignation de Monsieur OCCOLIER ? QUATORZE (14)**

**Qui est pour la désignation de Madame BARDOUX ? HUIT (8)**

**Qui est pour la désignation de Monsieur JEAN-BAPTISTE ? DIX (10)**

➤ **Monsieur OCCOLIER est désigné pour représenter le Parc Naturel de Martinique au CESECEM**

Merci collègues.

Vu que Monsieur JEAN-BAPTISTE a obtenu DIX (10) voix, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'il soit le suppléant ?

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Il n'y a pas de suppléant.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il n'y a pas de suppléant.

On poursuit, collègues, concernant l'AMATER.

**M. le Directeur Général des Services**

L'AMATER en général s'occupe de tout ce qui est gîtes.

Je vais me retourner vers les anciens du Parc, mais il me semble bien que nous avons contribué à créer cet organisme. Quand je dis « nous », je parle du Parc.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Qui souhaite représenter le Parc au sein de l'AMATER ?

*(Intervention hors micro – inaudible)*

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il est d'accord.

Y a-t-il un suppléant ?

**M. le Directeur Général des Services**

L'idée c'est que nous soyons toujours représentés. Le titulaire peut éventuellement avoir un empêchement. C'est simplement pour éviter les chaises vides dans ces réunions.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur MONFORT.

Concernant le CRPM.

**M. le Directeur Général des Services**

Comité de la randonnée pédestre qui travaille aussi beaucoup avec nous sur tout ce qui est randonnée.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur Alex BIRON.

Suppléant de Monsieur BIRON pour le CRPM ? Il n'y en a pas.  
Si, Monsieur BRITHMER.

Le CDOA. Monsieur DOMERGUE.  
Y a-t-il un suppléant ? Madame APOCALE.

Concernant l'IFRECOR. Monsieur Gérard MONSTIN.  
Suppléant ? Monsieur PALIN.

Le programme LEADER. Monsieur SAINT-CYR et son suppléant, Monsieur Gérard MONSTIN.

Concernant le CBMQ.

### **M. le Directeur Général des Services**

Le Conservatoire Botanique c'est notre tout proche partenaire, Président. Il joue aussi un rôle essentiel pour ce qui est de la conservation des espèces endémiques de la Martinique. On travaille beaucoup avec eux. Il faudrait qu'il y ait un représentant.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur GUIZONNE et Monsieur MONSTIN Gérard en tant que suppléant.  
Le Carbet des Sciences.

### **M. le Directeur Général des Services**

Vous savez tous ce qu'est le Carbet des Sciences. C'est une association qui s'occupe souvent de vulgarisation des sciences auprès des scolaires, voire même des publics un peu plus âgés. Ils font notamment la semaine de la science. C'est eux qui l'organise chaque année. Ils font un très joli travail à ce niveau-là.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Pour le Carbet des Sciences, Monsieur PALIN en titulaire et Madame TOUL, en suppléante.

La Réserve Naturelle de France (RNF).

### **M. le Directeur Général des Services**

C'est le groupement des gestionnaires de réserves sur l'ensemble du territoire français. En général, il y a une réunion annuelle où on échange sur l'état de conservation, sur les modes de gestion qui sont pratiqués. Il y a souvent des échanges qui se font de façon plus ou moins formelle.

### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur GLONDU et en suppléant, Monsieur BIRON.  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Bien sûr, il y a moi et Madame LESDEMA.



Comité consultatif de la Réserve Naturelle de la Caravelle. Monsieur BRITHMER en titulaire et Monsieur BIROTA en suppléant.

Comité consultatif de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne. Monsieur SAINT-CYR.

**M. le Directeur Général des Services**

Tu n'es pas représentant de Saint-Anne en tant qu'élu de Sainte-Anne ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Tu ne sièges pas en tant qu'élu de Sainte-Anne ?

**Monsieur Christophe SAINT-CYR**

Si.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur GABRIEL Emile et en suppléant ?

Madame PLANTIN.

Comité consultatif de la Réserve marine du Prêcheur.

Il y a l'élu du Prêcheur qui est absent mais qui avait demandé. Par contre, je ne sais pas s'il siège en tant qu'élu de commune. On ne va pas se prononcer là-dessus.

**Madame**

Il ne siège pas.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

D'accord. On met Monsieur CYRILLE et Monsieur MARTINE, suppléant. L'Observatoire martiniquais de la biodiversité (OMB). Monsieur DOULIN et Monsieur DULYMOIS.

**M. le Directeur Général des Services**

Qui est titulaire ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Monsieur DOULIN.

L'ADUAM. Monsieur ? Je ne veux pas écorcher ton nom. Vas-y.

**M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (Commune du Macouba)**

VARACAVOUDIN.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Son suppléant ?

Monsieur SAINT-CYR. Monsieur DULYMOIS, tu voulais dire quelque chose ?

**M. Robert DULYMOIS (commune du Robert)**

Oui, une précision, Président. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu...

Nous n'avons pas fini. D'accord.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Le Conseil de gestion de l'AGOA (sanctuaire marin). Maryse PLANTIN. En suppléant ? Pour l'instant, il n'y a pas de suppléant.

Le Parc naturel marin. Madame TOUL et Monsieur MONFORT.

Comité de l'eau et de la biodiversité. Monsieur GABRIEL Emile et Monsieur GUIZONNE.

L'association des Amis du Parc. C'est le Président plus un élu. Qui souhaite discuter avec les Amis du Parc ? Marie-France TOUL. Très bien.

Le Comité des œuvres sociales du Parc Naturel. Maryse PLANTIN et Madame Jenny DULYS-PETIT.

Merci collègues.

On me faisait remarquer, à juste titre, pour la délibération, il faut que l'on désigne le Président ou la Présidente du CT et du CHSCT.

Concernant le CT, Madame TOUL avait demandé.  
Vous êtes d'accord ?

- **Madame Marie-France TOUL est désignée Présidente du Comité Technique**

Le CHSCT, Madame LESDEMA avait également demandé.  
Etes-vous d'accord, collègues ? Très bien. C'est validé pour la délibération.

- **Madame Marie-Line LESDEMA est désignée Présidente du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

Très bien.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Président, mon interrogation reste quand même posée parce qu'il me semble que je n'ai pas vu le Conseil des rivages d'Amérique. C'est un organisme extrêmement intéressant.

**M. le Directeur Général des Services**

Maurice, on l'avait enlevé parce qu'on n'a pas... On en désigne un ?

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, je siège au Conseil des rivages. C'est parce que le Parc n'avait pas répondu présent à la sollicitation du Conseil des rivages.

**M. le Directeur Général des Services**

D'accord. Au temps pour moi. Je ne nous étais pas vu parmi les représentants, c'est pour cela que je ne l'avais pas mis dans la liste.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Président, au cas où tu serais d'accord, cela m'intéresserait.  
Je n'ai pas très bien compris ton explication, Marie-Line (*LESDEMA*).

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Au moment où on était en réunion en Guadeloupe pour désigner les représentants des instances, le Président nous avait dit que le Parc n'avait pas répondu. Il n'avait pas reçu de courrier de réponse pour leur présence au niveau de ce Conseil des rivages. On était aussi bien AGOA que Conseil des rivages. Je crois que la toute première fois, il est venu mais c'était au nom de la CTM puisque moi je suis là au nom du CMT. Ne m'en demande pas plus, je n'en sais pas plus.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

D'accord. Je crois avoir compris de manière diplomatique mais je crois que c'est un organisme où le Parc gagnerait à être présent. Si tu es d'accord, Président, je me propose.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Si vous êtes d'accord, collègues, nous ajoutons et nous demandons au collègue DULYMBOIS d'être notre représentant.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Merci chers collègues.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Est-ce que l'on peut en profiter pour désigner un suppléant ? Monsieur GABRIEL Emile. Très bien.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour information, le Conseil AGOA se réunit le 09 septembre en Guadeloupe ou en visioconférence à partir de la Martinique. C'est déjà important de savoir que le Parc sera présent. Merci.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour.

**Monsieur (1 :38 :44)**

Président, juste pour avoir la dénomination exacte de l'organisme.

**M. le Directeur Général des Services**

C'est le Conseil des rivages français d'Amérique.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Je disais que nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour. Il y a le point « questions diverses » si vous voulez ajouter un point divers.

Cependant, je tiens à demander aux commissions de se réunir le plus rapidement que possible. Monsieur VILLERONCE, il faut faire en sorte que les commissions puissent se réunir le plus rapidement que possible.

Le 26 août 2020 lorsque vous avez choisi de me désigner en tant que Président, j'avais fait un discours qui n'était pas, je le rappelle, un discours de séduction. Il y avait un certain nombre de points que j'avais soulignés et je tiens à ce que ces points soient respectés.

Il y a urgence -là je m'adresse à la Présidente du CHSCT et du CT - que l'on traite la situation du personnel. Il faut que cela aille très vite. Il faut que très rapidement on puisse rencontrer le personnel.

Je souhaite aussi que les commissions puissent se réunir. Pourquoi ? Parce qu'il nous appartiendra de procéder à une DM.

J'avais dit également qu'il y aurait un audit socio-organisationnel et financier. Monsieur le DGS, je souhaite que très rapidement les services puissent se mobiliser à ce sujet.

**M. Félix CATHERINE (Collectivité Territoriale de Martinique)**

Sous quelle forme, Président.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

On va certainement demander à l'ARACT de contribuer. On verra cela en Bureau très rapidement. Mais pour le volet financier, on fera très certainement appel également à un cabinet pour que ce soit plus transparent. On va dire cela ainsi.

**M. Félix CATHERINE (Collectivité Territoriale de Martinique)**

Cela veut dire qu'il faut que la commission « Ressources humaines et Dialogue social » se constitue immédiatement et se réunisse également immédiatement sur ce sujet, compte tenu des préoccupations que nous avons concernant, tu viens de l'annoncer, le personnel que nous avons vu lors de la dernière réunion du Bureau, que nous avons vu lors de l'installation.

Il y a nécessité absolue, pas simplement pour le CHSCT et le CT, mais de sorte que cette commission également donne un avis et fasse une proposition sur le sujet parce que c'est un sujet qui est de première nécessité, en tout cas, en première ligne au niveau de l'institution.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Tout à fait. C'est pour cela, collègue, que j'ai demandé que les commissions puissent se réunir très rapidement et que Monsieur VILLERONCE puisse faire en sorte

que les différents services puissent également se mettre à disposition des commissions pour que l'on puisse préparer également la DM.

Madame BERNABE.

**Mme Kora BERNABE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je voulais juste savoir si on pourrait être destinataire de l'organigramme actuel du Parc Naturel, s'il vous plait. S'il est en place. Merci.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

L'organigramme actuel sera d'abord présenté en Bureau, s'il y a des observations à faire, puis en Comité syndical. Il faut d'abord que le CHSCT puisse se réunir ainsi que le CT et la commission des Ressources humaines.

Dans l'ordre, Monsieur GLONDU, Madame de Sainte-Marie. Excuse-moi. Il faut le temps que je puisse m'habituer avec les noms. Madame Marie-Line LESDEMA a également demandé la parole.

**M. Georges GLONDU** (*Commune de Rivière-Pilote*)

Puisqu'il n'y a pas encore de Président de commission en dehors peut-être des commissions dans lesquelles siège le Président, qui convoque les commissions ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Ecoutez, c'est cela la convocation. J'ai demandé aux commissions de se réunir le plus rapidement. A l'issue de ce comité, je vais demander aux différents responsables de services qui sont présents de m'accorder deux minutes. On ira dans la salle Maurice NICOLAS. Deux minutes, pas plus, si vous en êtes d'accord, afin que l'on puisse faire un point et que l'on puisse convoquer officiellement les commissions afin que vous puissiez vous réunir, désigner vos présidents et que vous puissiez commencer à travailler.

Madame de Sainte-Marie et après ce sera toi, Marie-Line (*LESDEMA*).

**Mme Jocelyne BAZABAS** (*Commune de Sainte-Marie*)

La question est à peu près similaire. Je proposais que nous ayons un rappel des différentes commissions pour avoir les membres et à partir de là, je pense qu'il faudrait que nous fassions des groupes WhatsApp pour que nous puissions travailler ensemble. C'est vrai qu'il faudrait un rappel des commissions et à partir de là, on attend vos convocations pour que nous puissions travailler.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Absolument.  
Madame LESDEMA.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Deux choses. Je vais répondre à la collègue Kora BERNABE. Il faut faire très attention à la manipulation des ressources humaines. Vous ne pouvez pas envoyer un organigramme comme cela. Je pense que l'idéal c'est que la



commission des Ressources humaines se réunisse, qu'on en prenne acte, qu'on travaille autour et que l'on fasse valider par le Bureau.

Deuxième chose. Comme personne n'est encore président d'aucune commission, le Président avec son DGS devrait envoyer une proposition de convocation de date sur l'ensemble des commissions et nous, on se greffe sur ce premier et à partir de là, on va pouvoir s'organiser avec l'administration. Mais pour le tout premier, c'est ce qu'il faut faire.

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

C'est exactement cela, dit différemment.

Il y a le collègue LORDINOT et après le collègue MONSTIN.

#### **M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je voudrais rappeler au Président que nous, élus, nous avons été 5 élus de la Collectivité Territoriale à avoir participé à sa majorité et nous lui avons adressé un courrier. Il a répondu à ce courrier. Mais il n'y avait pas que des félicitations qui lui étaient adressées. Il y avait un certain nombre de choses très claires qui ont été dites concernant notamment l'aspect social et la mobilisation de l'ARACT pour qu'il y ait davantage d'apaisement dans le Syndicat.

Je vous le dis pour ceux qui ne sont pas au courant, il y a des plaintes pour harcèlement moral qui seront traitées au mois d'octobre par une juridiction de Guadeloupe. Cela concerne le Syndicat. Je pense qu'il faut que l'on soit clair sur la situation actuelle et sur le nécessaire apaisement.

J'avoue que je ne comprends pas bien la réponse du Président concernant l'organigramme. Il y a un budget qui a été voté qui comporte une section de fonctionnement qui comprend des frais de personnel qui correspondent à un organigramme. Il y a une Direction des Ressources humaines. Il y a un organisme qui fonctionne. Il me paraît légitime que cette demande soit satisfaite dans les meilleurs délais. Pas besoin d'attendre de Bureau syndical.

Là, on est sur le droit. J'avoue que je ne comprends pas parce que nous n'avons pas les moyens juridiques aujourd'hui de modifier cet organigramme. Au moment où on parle, il faut qu'il y ait des réunions qui se fassent, une procédure de concertation. Nous, nous sommes tous élus ici. On est sur un même pied d'égalité, tous ici.

Sur cette question, Président, je souhaiterais qu'on réponde à cette demande parce que je la formule aussi. C'est une question que je pose. Je le dis chers collègues, comparaison n'est pas raison. Mais depuis cinq ans j'essaie d'avoir l'organigramme de la Collectivité Territoriale de Martinique dont je suis un des membres et je ne l'ai pas. J'espère que dans ce Syndicat, on ne va pas appliquer ce type de mauvaises pratiques. Je souhaiterais qu'à tous les collègues soit adressé l'organigramme du Syndicat qui est une collectivité. Ensuite, le Président prendra avec les instances appropriées les décisions qui lui reviennent et il nous appartiendra en tant que membres du Comité de les valider ou de les rejeter. C'est cela la démocratie.

Ensuite, Président, sur les questions financières, avant même qu'il y ait cette réunion de la commission des Finances, nous sommes un certain nombre à souhaiter obtenir un point précis sur l'état financier de la Collectivité. Où est-ce que l'on en est dans l'exécution budgétaire ? Combien de titres ont été émis ? Combien de mandats ont été émis ? A quel niveau en est-on dans l'exécution budgétaire après 8 mois ? Quelles sont les marges de manœuvre ?

Je pense que ce sont des questions légitimes qui vont déterminer comme nous l'avons dit dans le courrier, les questions prioritaires pour la fin de l'exercice et offrir à ceux qui viendront en 2021, une collectivité en état de marche pour aller vers des actions que ces personnes vont décider mais en tout cas, sur ces deux points là, Président, je souhaiterais que tu nous apportes davantage d'éléments et des éléments plus précis. Merci.

#### **M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègue LORDINOT, je prends cela plus comme une invitation sympathique parce que nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet, et tu sais très bien que je ne suis pas celui qui pourra cacher quoi que ce soit à l'ensemble du Bureau et notamment à l'ensemble du Comité. Ce n'est pas du tout ma vision pour un fonctionnement apaisé.

Simplement, vous venez de me donner délégation de signature aujourd'hui. Ce que je souhaite et je l'ai dit et je le répète pour que cela soit bien compris, notre travail sera productif à condition qu'on le fasse ensemble.

Je reviens dessus. Nous n'allons pas politiser le Parc. Nous n'allons pas le faire, ce n'est pas le lieu. Il y a des priorités, tu l'as souligné. Cela concerne un certain nombre de situations liées à des procédures en cours, notamment avec un certain nombre d'agents du Parc. J'ai été informé d'un certain nombre de choses.

Mais tu sais très bien que je ne suis pas celui non plus qui va s'avancer sans avoir un maximum d'informations et pour qu'il n'y ait pas, je ne voudrais pas dire d'ambiguïtés, mais pour que tout le monde soit au même niveau d'information, je souhaite justement que la commission qui s'occupe des Ressources humaines soit convoquée très rapidement, que le CHSCT soit convoqué très rapidement, que l'on puisse rencontrer – pas « moi » mais « nous » - très rapidement le personnel.

Tu sais, il y a des contrats qui sont arrivés à échéance. Il faut que l'on trouve une solution avec ces agents, que l'on puisse les retirer de cette situation de précarité. C'est avec vous que nous allons analyser situation par situation, cas par cas, pour que l'on puisse retrouver cet apaisement que tu demandes et que nous tous, nous demandons, et notamment l'ensemble du personnel.

Que l'on puisse aussi avoir une lecture – ce qui n'est pas le cas, je l'avoue – concrète de la situation. C'est pour cela que l'on demande aux différents services de nous faire un certain nombre de remontées et que l'on puisse procéder certainement à

une DM et qu'ensemble on puisse mettre en place ce COPIL pour préparer le budget 2021. C'est de cela qu'il s'agit.

Toutes les informations qui seront demandées par tous les élus, et je le dis devant le DGS, devront être honorées. Il n'y a pas d'élus qui doivent avoir un certain nombre d'informations et d'autres non. Il n'y a pas de « sous élus » et de « super élus » ici. Toutes les informations, à partir du moment que l'on pourra les vérifier, elles vous seront communiquées.

D'ailleurs, tu es membre du Bureau. A n'importe quel moment, tu auras cette possibilité d'interpeller le Président que je suis, le DGS mais aussi les différents responsables de services et c'est ainsi que je souhaite travailler avec tout le monde. Je le répète aux différents directeurs qui sont présents, d'ailleurs je les remercie de leur présence, aujourd'hui ils ont cette possibilité de demander la permission d'intervenir si cela s'avérait nécessaire, s'il y avait un complément d'information à apporter, mais si également l'élu avait besoin d'un complément d'information parce que l'on ne peut pas tout savoir. C'est de cette manière que je conçois la nouvelle gouvernance que nous avons mise en place en toute démocratie. En tout cas, pour moi, peut-être que je me trompe, mais pour moi la démocratie c'est cela aussi.

Je te rassure, collègue LORDINOT, je ne vais pas te dire que lundi matin tu auras réponse à tes demandes mais le plus rapidement que possible, chronologiquement, à partir du moment où les commissions se seront réunies, à partir du moment où nous aurons une lecture convenable au niveau de la situation que tu demandes, à partir du moment où nous aurons l'audit qui fera certainement des préconisations, l'ensemble des élus – pas le Bureau seulement – sera destinataire de ces informations. Sé pa bagay mwen le Parc.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Tes prérogatives de Président, personne ne les remettra en cause, en tout cas, pas celui qui vous parle actuellement. Mais le lieu d'interpellation privilégié c'est cette instance qui est l'assemblée délibérante, l'instance souveraine.

Ce que je me permettrais de te recommander, c'est que l'assemblée souveraine ne peut pas prendre de décision concernant les dépenses de fonctionnement, en l'occurrence lorsque tu reconduis des contrats, tu augmentes les dépenses de fonctionnement sur une simple affirmation qui dit que ces sommes sont inscrites au budget annuel, parce que beaucoup d'entre nous ici, nous n'avons pas ce budget annuel en notre possession. Je l'ai mais je veux savoir si celui que j'ai – je n'ai pas assisté au vote, tu le sais bien, j'avais pratiqué la politique de la chaise vide pour ne pas entrer en opposition avec la majorité. J'ai assez de boulot, vous le savez, à la CTM, dans l'opposition.

Si l'assemblée délibérante doit prendre des décisions qui engagent financièrement la collectivité, il me semble qu'il y a un préalable : que chacun ait la bonne information. Tu le sais comme moi-même, pour ceux qui ne le savent pas, vous êtes venus au Parc, peut-être que vous vous êtes intéressés, très chers collègues, à la

situation financière aussi comptable. La section de fonctionnement est une section déficitaire. C'est un fait comptable que vous pouvez vérifier et vous savez comme moi-même, aujourd'hui, l'importance, vous qui êtes dans les communes, vous savez que l'un des soucis que nous avons dans les collectivités publiques, c'est de faire que nos sections de fonctionnement – je dis « nos » mais je ne suis pas élu d'une commune mais je partage aussi cette problématique – qu'elles dégagent de l'autofinancement. Or, vous le savez, pour près de 28 communes sur 34, l'autofinancement est négatif. Comment vous pouvez mobiliser des fonds européens et des subventions si vous ne dégagent pas de l'autofinancement ?

Dans ces conditions, je dis, Président, que là maintenant nous sommes à 8 mois de l'exécution budgétaire, il faut que l'on ait une vision assez claire pour prendre les bonnes décisions, pour savoir quelles seront nos marges de manœuvre pour justement être les plus efficaces. C'est juste ce que je voulais te dire. Je suis convaincu et je veux aussi que l'on soit d'accord, que tu vas mettre en œuvre, aujourd'hui, tout ce que tu t'es engagé à faire, à pratiquer notamment une large transparence sur tous les éléments de fonctionnement du Syndicat. Merci.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Tu as dit peut-être différemment ce que nous pensons tous. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Collègue MONSTIN.

**Monsieur Gérard MONSTIN** (*Commune du Carbet*)

Après cette belle intervention, très sérieuse, je crois que ma question sera un peu légère. C'était pour avertir les membres de la commission « Formation, Insertion » et la commission « Animation » que je propose des réunions l'après-midi parce que je suis quand même un salarié et c'est plus facile pour moi de me libérer l'après-midi. C'était juste cela.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

En général, les commissions se réunissent l'après-midi. Y a-t-il d'autres questions ? Collègue CATHERINE.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Sans prolonger le débat, je pense que tu as répondu en partie, s'agissant de la question de fonctionnement, sur le point important concernant la demande de l'organigramme. Il est évident que nous avons un budget 2020. Les choses sont claires. Cela veut dire que nous avons voté un tableau des effectifs au niveau du budget. Les éléments qui seront communiqués à la commission des Ressources humaines pour traiter cette question ou à la commission de Finances, ce sont les mêmes documents que l'on peut transmettre aux membres pour information. On peut avoir cet élément d'information.

Mais c'est un élément d'information qui est, pour l'immédiat immédiat, d'actualité par rapport à la situation. C'est vraisemblablement un document qui peut être amené à être amendé mais néanmoins lorsque l'on va communiquer le document, il faut qu'il y



ait cette information qui accompagne le document. Je pense que l'on peut communiquer le document.

La deuxième chose. Je pense que sur la question de la problématique que nous avons vu la dernière fois concernant les contrats à renouveler, là aussi je pense que peut-être il y aurait, tu l'as effleuré mais peut-être qu'il serait bon de donner un peu plus d'informations à l'assemblée sur ce sujet, Président.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Il y a, je l'ai dit tout à l'heure, un certain nombre de contrats qui sont arrivés à échéance au 31 août. Mais en juillet c'était le cas aussi. Sé pa nou ki té la. Il y a des contrats qui ont été renouvelés. D'ailleurs, j'ai demandé à Monsieur VILLERONCE de nous faire un récapitulatif sur les trois derniers mois des contrats qui ont été renouvelés pour que l'on sache comment cela s'est fait.

Aujourd'hui, il fallait bien que l'on dise quelque chose à ceux qui arrivaient à échéance au 31 août. Ce sont des pères et des mères de famille. Il y a le côté humain à ne pas oublier. Nous avons trouvé une proposition de trois mois. Nous avons proposé d'aller à 12 mois mais il y a eu un certain nombre d'observations en réunion de Bureau. Tu étais présent, mais c'est pour l'information de l'ensemble des délégués. Après avoir recueilli un certain nombre d'informations de l'ensemble des membres du Bureau, nous avons tenu compte de la proposition qui a été faite c'est-à-dire de reconduire pour quatre mois parce que justement, nous savons que ces personnes concernées sont dans une certaine souffrance. Ne pas savoir si demain matin vous travaillez, ce n'est pas sérieux.

Le temps que les différentes instances puissent se réunir et que l'on trouve une solution parce que l'on ne peut pas constamment travailler sous contrat (avoir des petits contrats), il faut trouver une solution pour que justement ce personnel puisse sortir de cette situation de précarité. Mais cela c'est ensemble avec les ressources humaines que nous allons travailler là-dessus. Je compte sur toi puisque je crois que tu es membre de cette commission également. C'est cela que l'on peut donner comme information aux autres membres du Comité syndical.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

On est d'accord, Président. Simplement pour information au Comité, quand on dit que l'on a pris la décision d'aller sur quatre mois, simplement on est allé dans l'expression budgétaire jusqu'à la fin de l'année.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Au 31 décembre.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Voilà.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**



Cela ne veut pas dire non plus que fòdré sé ajan tala mété kaltjil an tèt yo pou di au 1<sup>er</sup> janvier, ki sa man ka fè. Ce n'est pas cela. On a bien précisé que l'on va prendre le temps d'analyser, cas par cas, les situations pour que justement on puisse leur proposer autre chose que cette situation de précarité. Ce ne sont pas non plus des promesses que nous faisons puisque nous n'avons pas vraiment de lecture et on ne peut pas non plus se projeter sur 2021. C'est pour cela que j'ai parlé tout à l'heure du COFIL qui travaillera sur le budget 2021.

Collègue DULYMOIS.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Tu as fait allusion à une vague concernant le mois de juillet. Il y a eu une vague en août. Est-ce qu'il faut être dans l'expectative qu'il y ait une vague en fin septembre et une vague en fin novembre ? Cela voudrait dire que le chantier à ouvrir est un chantier gigantesque. Je voudrais que l'on me confirme s'il y aura cette subséquence d'arrivage de contrats en fin de période et comment faire pour traiter globalement cette affaire là ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Je te donne tout de suite la parole, Marie-Line (*LESDEMA*).  
Oui, tous les mois. C'est pour cela qu'il faut que les différentes commissions, les instances concernées puissent se réunir rapidement. C'est là que le travail se fera pour régler cela.

Madame LESDEMA.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, je suis plutôt pratico-pratique. Je pense que l'on a dit beaucoup de choses. Tous les membres qui ont décidé d'être à la commission « Ressources humaines et Dialogue social » sont là hormis la collègue BAURAS qui vient de partir.

Je voudrais faire une proposition concrète. Comme tu as dit qu'il faut que l'on aille vite, est-ce que l'on pourrait se réunir lundi après-midi à 14 heures 30 ? Il y a PLANTIN, LESDEMA, CATHERINE, BRITHMER, MONFORT, BAURAS, SALIBER, BAZABAS, TOUL.

Est-ce que cela pourrait aller pour lundi à 14 heures 30 ?

*(Intervention hors micro – inaudible)*

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Sinon on peut dire 14 heures. Président, tu es d'accord ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Je suis d'accord. Mais j'aimerais aussi avoir ton avis et l'avis des membres de la commission et que l'on puisse demander à Monsieur VILLERONCE parce qu'en fin de compte, tous les services sont concernés. Si effectivement, les responsables et

directeurs de service peuvent être présents également afin de nous communiquer un certain nombre d'informations, ce serait l'idéal.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Le lundi après-midi, ils ne travaillent pas ?

**M. le Directeur Général des Services**

Si.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

De toutes les façons, on ne peut pas faire de réunion sans les administratifs. On ne va peut-être pas avoir l'ensemble des services mais on va déjà avoir...

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Les responsables.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais est-ce que pour chaque commission, on a besoin de l'ensemble des directeurs ?

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Non, pour la commission que tu as demandé de réunir.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

La commission RH et dialogue social.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Voilà. Dans chaque direction, il y a un personnel qui travaille.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais il y a le Directeur général, le Directeur RH...

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Ce n'est pas cela. Ce qu'il faut comprendre c'est que tu seras là à ta première commission et peut-être que les DG auraient un certain nombre d'informations à faire remonter aussi. C'est de cela qu'il s'agit.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais Président, justement, j'ai posé la question de savoir s'ils sont là et je n'ai pas pris un mercredi après-midi ou un jour où ils ne travaillent pas l'après-midi. C'est pour cela que j'ai proposé à l'ensemble de mes collègues mais par évidence, le technicien, s'il n'est pas là, je peux rien faire. Pour moi, c'est une évidence que le DGS informe ses services et les collègues de façon officielle pour inviter l'ensemble... Cela nous permettra de mettre la commission en place, de nommer les responsables. Je pense qu'il faut aller vite, comme tu l'as dit.

Tu parlais du CHSCT, on a une quinzaine de jours pour le convoquer si on veut être dans les règles, sauf si on fait une convocation extraordinaire qui peut être raccourcie. Mais on est obligé de tenir compte des délais. C'était simplement une proposition si les collègues veulent bien.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Je suis obligé de partir mais je suis d'accord pour lundi après-midi. Pas de souci.

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Par rapport à la collègue, il vaut mieux mettre 14 heures.

**M. Jean MONFORT** (*Commune du Diamant*)

Le lieu ?

**Mme Marie-Line LESDEMA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Au siège à Tartenson.

**M. le Président Denis LOUIS-REGIS**

Collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie d'avoir assisté à ce premier Comité syndical. Il y en aura un deuxième très rapidement, certainement à la fin du mois de septembre, puisque nous avons des urgences.

La séance est levée. Je vous souhaite un bon week-end. A très bientôt.

*L'ordre du jour est épuisé. Le Président lève séance à 16 heures 30.*

*Le secrétaire de séance,*

**Raphaël MARTINE**

